

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00257

Numéro SIREN : 778 770 081

Nom ou dénomination : OTE INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2023 sous le numéro de dépôt 16222

mazars

1, rue des Arquebusiers
67080 Strasbourg Cedex



OTE INGENIERIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

OTE INGENIERIE

Société par actions simplifiée
RCS : Strasbourg 778 770 081

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'assemblée générale de la société OTE INGENIERIE.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OTE INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

- La note « *Stocks et en cours* » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à la détermination des travaux en cours. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués.
- La note de l'annexe « *Créances et dettes* » précise les règles et méthodes comptables retenues pour la valorisation des créances clients. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

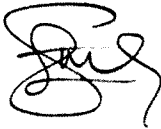
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Strasbourg, le 21 septembre 2023

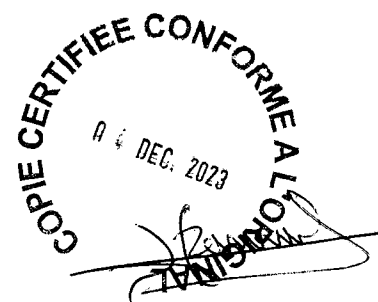


Laurence Fournier

Associée



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets



OTE Ingénierie S.A.S

Exercice 2022/2023

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/03/2023

Désignation de l'entreprise : SAS OTE INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 4 rue de la Lisière		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 7 7 8 7 7 0 0 8 1 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31032023						
		N-1 31032022						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC					
		CX	CQ					
		AF	403 693	AC	384 983	18 710	123 329	
		AH		AI				
		AJ		AK				
		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AC				
		AP		AQ				
		AR	85 627	AS	64 539	21 088	14 844	
		AT	651 809	AU	508 834	142 975	731 422	
		AV		AW			57 769	
		AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT			
			CU	207 392	CV	66 694	140 698	145 229
BB	107 833		BC		107 833	423 655		
BD	622		BE		622	622		
	BF		BG					
	BH	69 271	BI		69 271	68 503		
TOTAL (II)		BJ	1 526 246	BK	1 025 050	501 196	1 565 373	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			5 749	
		BN		BO				
		BP	4 402 829	BQ		4 402 829	4 312 527	
		BR		BS				
		BT		BU				
	CREANCES	BV		BW				
		BX	15 338 051	BY	723 521	14 614 530	11 330 199	
		BZ	843 592	CA		843 592	899 659	
	DIVERS	CB		CC				
		CD	301 756	CE		301 756		
CF		3 036 745	CG		3 036 745	3 943 367		
Comptes de régularisation	CH	487 953	CI		487 953	571 445		
	TOTAL (III)		CJ	24 410 926	CK	723 521	23 687 405	21 062 946
		CW						
		CM						
		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	25 937 172	IA	1 748 571	24 188 601	22 628 319	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	936 022
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OTE INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	267 736	267 736
	Report à nouveau	DH	1 410 172	1 230 167
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 144 548	2 030 006
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 922 456	4 627 908
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 961 515	1 796 767
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 961 515	1 796 767
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 497	103 627
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 378 221	2 096 433
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 059 452	3 440 879
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 128 874	10 097 375
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	107 277	204 566
	Produits constatés d'avance (4)	EB	613 308	260 763
TOTAL (IV)	EC	17 304 630	16 203 644	
(V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	24 188 601	22 628 319	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 304 630	16 189 552	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 405	5 227	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS OTE INGENIERIE		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	41 949 435	FH		FI	41 949 435	36 141 608	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	41 949 435	FK		FL	41 949 435	36 141 608	
	Production stockée *					FM	90 302	1 542 750	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	647 661	711 497	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 038	1 442	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	42 688 436	38 397 297
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	10 005	14 479	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	5 749	1 156	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	18 485 210	13 467 206	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	475 723	514 319	
	Salaires et traitements *					FY	13 006 522	13 561 896	
	Charges sociales (10)					FZ	6 171 014	6 243 868	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	85 331	389 727
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	371 584	245 529
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	423 000	453 464	
	Autres charges (12)					GE	14 686	192 198	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	39 048 824	35 083 841
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	3 639 611	3 313 456	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 527	82 410	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 600	1 313	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		6 109	
	Différences positives de change					GN	9 507		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	18 634	89 832
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	4 531		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42 471	26 887	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	47 002	26 887	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 368)	62 945	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 611 243	3 376 401	

Désignation de l'entreprise SAS OTE INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 000	153 198
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	877 287	206 340
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		233 200
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	883 287	592 738
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	55 535	3 253
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	877 287	138 612
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	43 800	530 594
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	976 622	672 459
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(93 335)	(79 720)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	552 533	480 772
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	820 827	785 903
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	43 590 357	39 079 867
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	41 445 809	37 049 862
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 144 548	2 030 006
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	78 340	92 472
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	6 527	3 447
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	174 839	211 351
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		(38)
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES SUR SINISTRE			55 523	
DIVERS			12	6 000
SORTIE D'IMMOBILISATIONS			877 287	877 287
PROVISIONS			43 800	
PENALITE				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

OTE Ingénierie
1 rue de la Lisière
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

S.A.S au Capital de 1.000.000 €
SIREN 778 770 081 R.C.S STRASBOURG



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 Septembre 2023 à 16 heures à la CCI Campus, située 234 Avenue de Colmar, 67100 STRASBOURG, les actionnaires de la Société **OTE Ingénierie** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire suite à la convocation qui leur a été adressée par courrier ou courriel en date du 13 Septembre 2023.

Il a été proposé aux actionnaires qui le souhaitent de participer à cette Assemblée Générale en visio-conférence. Dans ce cas, les votes des personnes en visio-conférence sont pris en compte, conformément aux statuts de la Société.

Madame Laurence FOURNIER, représentant la Société MAZARS, Commissaire aux Comptes convoqué par une Lettre expédiée en Recommandé avec Avis de Réception, assiste à la séance.

Le Comité Social et Economique de l'Unité Economique et Sociale « Groupe OTE », dont est membre la Société OTE Ingénierie par décision de justice du 19 octobre 2022, dûment invité à la réunion, est représenté par M Alain FANOVARD.

Les actionnaires présents physiquement sont invités à émarger la feuille de présence à leur entrée en séance.

Le dossier comportant les documents suivants a été transmis au préalable par courrier ou courriel aux actionnaires :

- Le Rapport de Gestion du Président à l'Assemblée Générale des Actionnaires comportant en annexe les tableaux suivants :
 - Soldes intermédiaires de gestion
 - Analyse du résultat
 - Tableau des dirigeants et mandats
 - Tableau des participations
 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 - Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et clients.
- Le Texte des Projets de Résolutions,
- Le Bilan et Compte d'Exploitation Général au 31 mars 2022.

Monsieur John PERNOUX, Président, assure la Présidence de l'Assemblée.

Sur les 34 personnes physiques associées et une personne morale (GROUPE OTE SERVICES), étaient présentes à l'Assemblée :

- Le représentant légal de GROUPE OTE SERVICES (M. Patrick LULLIN) représentant : 400.000 parts
 - 26 personnes présentes physiquement, représentant au total : 456.160 parts
 - 1 personne présente en visio-conférence, représentant : 4.790 parts
 - 8 personnes représentées, représentant au total : 139.050 parts
- Soit un total de : **1.000.000 parts**

JP

AHo

PL

sd



Après avoir constaté la présence ou la représentation de 1.000.000 actions sur 1.000.000, soit 100% des parts, le Président ouvre la séance.

Puis le Président propose de désigner Madame Anne HOFFER comme Secrétaire de Séance. Cette désignation est acceptée par Madame Anne HOFFER ainsi que par le Bureau.

La fiche de présence ainsi que les pouvoirs sont remis au Bureau.

Le Président informe les actionnaires que l'ensemble des droits à l'information des actionnaires a été respecté.

Le Président rappelle ensuite l'Ordre du Jour de la présente Assemblée :

1. **Rapport de Gestion du Président pour l'exercice 2022/2023,**
2. **Rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes,**
3. **Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos au 31.03.2023,**
4. **Quitus au Président,**
5. **Quitus au Comité de Direction,**
6. **Quitus au Commissaire aux Comptes,**
7. **Renouvellement du mandat des Commissaire aux Comptes,**
8. **Approbation des conventions,**
9. **Affectation des Résultats.**

Puis Monsieur PERNOUX passe au point 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire et procède à la lecture commentée du rapport de gestion pour l'exercice écoulé.

Monsieur PERNOUX donne ensuite la parole à Madame Laurence FOURNIER, Commissaire aux Comptes, pour la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Madame Laurence FOURNIER rappelle tout d'abord l'indépendance des Commissaires aux Comptes dans l'exercice de leur mission. Elle rappelle ensuite la nature et la méthode de l'intervention et précise les points ayant donné lieu à une attention particulière au vu de l'activité de la Société, à savoir le montant et la méthode de détermination des travaux en cours, les soldes clients et les provisions pour créances douteuses, ainsi que les provisions pour litiges. L'ensemble des vérifications sur ces différents sujets n'a pas donné lieu à observations. Madame FOURNIER précise également que les documents présentés à l'Assemblée et à la disposition des Associés ont été vérifiés et ne donnent pas lieu à remarque. En conséquence, les comptes, rapports et les différents documents présentés à l'Assemblée sont certifiés sans réserve.

Les informations sur les délais de paiement ont également été contrôlées et ne donnent pas lieu à remarque.

Au niveau du rapport spécial, la commissaire aux comptes présente la nouvelle convention réglementée en lien avec la création de Groupe OTE Services, qui n'appelle aucune remarque de sa part.

Le Président propose aux actionnaires possédant le plus de voix les fonctions de scrutateurs. Messieurs Patrick LULLIN et Stéphane DEROCHE acceptent cette fonction.

Puis, à l'issue de cette intervention, Monsieur PERNOUX reprend la parole et propose de passer aux votes des résolutions :

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

L'Assemblée des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars

JP

AHO

PL

sd

2023, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

2ème RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Président pour l'exercice 2022/2023 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

3ème RESOLUTION : QUITUS AU COMITE DE DIRECTION

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Comité de Direction pour l'exercice 2022/2023 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

4ème RESOLUTION : QUITUS AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022/2023 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

5ème RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale des Actionnaires, ayant constaté que le mandat des Commissaires aux Comptes prenait fin avec la présente Assemblée, décide de renouveler le mandat de la Société MAZARS SA en tant que Commissaire aux Comptes, et ce pour une durée de 6 ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028/2029.

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

6ème RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS

L'Assemblée des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve sans réserve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

7ème RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée des Actionnaires, vu l'existence de sommes disponibles ainsi constituées :

-	Report à nouveau de l'exercice précédent	:	1.410.172,33 €
-	Bénéfice de l'exercice	:	2.144.548,27 €
	-----		-----
	Soit un total de	:	3.554.720,60 €

JP

AHo

PL

sd

Propose d'affecter cette somme de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende à raison de 1,92 € par action	: 1.920.000,00 €
- Report à nouveau	: 1.634.720,60 €
<hr/>	
TOTAL	: 3.554.720,60 €

Les dividendes seront mis en paiement dans le mois qui suit l'approbation de la présente résolution par l'Assemblée.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous informons l'Assemblée que le montant global des distributions de dividendes se répartit comme suit :

- ouvrant droit à l'abattement de 40 % : 1.152.000,00 € (Dividendes versés à personnes physiques)
- n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 % : 768.000,00 € (Dividendes versés à personnes morales)

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée est informée que le montant global des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se répartit comme suit :

<i>Exercice clos le</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Dividende net par part (Ancienne part)</i>	<i>Dividende net par part (Nouvelle part)</i>	<i>Somme bénéficiant de l'abattement de 40 %</i>
31/03/2022	1.850.000 €	-	1.85 €	1.110.000 €
31/03/2021	1.088.000 €	272,00 €	1.09 €	-
31/03/2020	760.000 €	190,00 €	0.42 €	-

La résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

L'ensemble de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des Actionnaires pour leur présence à cette Assemblée.

Puis il clôt la réunion à 17h00.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 11/10/2023.

John **PERNOUX**
Président

2e92cd21-0baa-3699-b228-dcf48e8338d8

Patrick **LULLIN**
Scrutateur

ce788f90-b9a4-3990-baec-0a398007d677
2023-12-01 10:12:10 UTC

Anne **HOFFER**
Secrétaire

52245d4c-e9b4-3231-9492-8910bd271546

Stéphane **DEROCHE**
Scrutateur

b692c74e-e8d1-3024-b351-d88735718d67
2023-12-01 08:56:16 UTC